



COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-sept et le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : M. AUBERT Éric, AURRAN Robert, CHASSAGNE Andréa, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie,

Absents excusés : Mme LAURENT Marianne représentée par Mme CAILLAUD.

Absent : Mme SCHERHAG Marielle.

Convocation du 17 mars 2017

*Nb de membres : 13
Présents : 12
Votants : 12
Pour : 12
Contre :
Abstention :*

Délibération n° 2017_19D : Demande d'autorisation auprès de Monsieur le Préfet d'implanter une 5^{ème} caméra de vidéosurveillance.

Monsieur le Maire rappelle que par arrêtés datés du 15 septembre 2011, et du 24 décembre 2015, le Préfet des Alpes Maritimes a accordé à la Commune de Clans l'implantation d'un système de vidéosurveillance de 4 caméras : 1 à Pont de Clans, et 3 au village (parking du Puy, place de la Collégiale, WC et jardins publics).

Il rappelle les derniers événements tragiques survenus en France depuis 2013 et précise à l'assemblée que c'est dans une volonté de sécuriser un secteur très fréquenté (administrés, écoliers, vacanciers, ...) de la commune qu'il propose cette adjonction.

Effectivement il souhaite solliciter Monsieur le Prefet pour obtenir l'autorisation d'implantation d'une 5^{ème} caméra de vidéosurveillance placée « avenue de l'hôtel de ville », qui serait implantée de manière à surveiller les bâtiments publics de la mairie, de l'école, de l'agence postale communale et de la médiathèque.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après avoir procédé au vote,

AUTORISE Monsieur la Maire à solliciter Monsieur le Préfet pour obtenir l'autorisation d'implanter une nouvelle caméra de vidéosurveillance.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication ou notification du*



Le Maire

Roger MARIA